

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20261802-06 Du 18 février 2026 ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ CONVENTIONS D'ANIMATION RENOUVELLEMENT
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	13.02.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	13.02.2026
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (12)

Absents : MAURICE M - BOUREILLE C (2)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ CONVENTIONS D'ANIMATION RENOUVELLEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des animations mises en place par l'équipe muséale, des conventions d'animations arrivent à échéance. Celles-ci donnant entière satisfaction il propose de les renouveler aux conditions suivantes :

Désignation	Objet	tarif	durée
Association ADARA	Animations contées	Conteuse seule : 8 € / enfant Conteuse avec accompagnement musical : 9 € / enfant	5 ans
La Compagne	Ateliers autour du jardin du curé	8 € / enfant	5 ans
Mont Pré	Thématique à la carte	8 € / enfant	5 ans
Association LPO AURA	Ateliers autour de l'environnement	9 € / enfant	5 ans

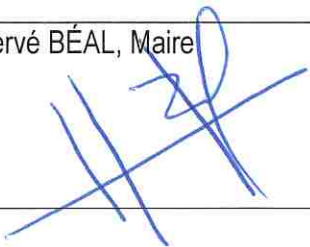
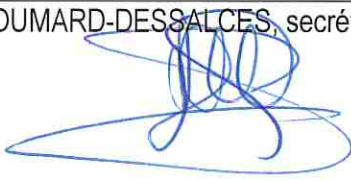
Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Approuve** le renouvellement des conventions d'animation listées ci-dessus et dans les termes présentés ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 25 février 2026.



Hervé BÉAL, Maire 	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance 
--	--

